

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2015

Orientations budgétaires 2015

Le maire présente le détail des recettes estimées pour 2015 ainsi qu'un comparatif depuis 2010. Suite à la réunion de la commission des Finances, il propose les investissements à prévoir. Il fait le point sur l'encours de la dette.

➤ Vote des taux de fiscalité

Le conseil municipal décide de maintenir les taux pour 2015, inchangés depuis 2002, savoir :

- taxe d'habitation : 6,42 %
- taxe foncière sur le bâti : 5,41 %
- taxe foncière sur le non bâti : 13,50 %
- cotisation foncière des entreprises : 7,76 %.

La taxe d'aménagement est maintenue à 2,5 %, 5 % sur les zones 1AU, 1AUX et UX du PLU.

➤ Vote des tarifs d'assainissement

Le conseil décide d'appliquer une hausse correspondant à l'inflation (+1,5 %) aux tarifs d'assainissement comme suit :

- consommation : 0,883 le m3 appliqué sur la consommation du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016
- prime fixe : 64,11 € payables en deux fois par l'ensemble des ménages raccordés
- participation pour l'assainissement collectif : 1 660 €.

➤ Vote des divers tarifs de location équipement et matériel

Le conseil maintient les différents tarifs, savoir :

- salle des fêtes :
- habitants de la commune : 55 € sans repas – 125 € pour 1 jour – 165 € pour 2 jours
- habitants hors commune : 220 € pour 1 jour – 300 € pour 2 jours.
 - salle de réunion : 50 €
 - tables et bancs (pour les habitants de la commune) : 5 € la table et les deux bancs.
 - cimetière :
- concession de terrain : 60 € pour 15 ans – 120 € pour 30 ans – 200 € pour 50 ans
- alvéole dans le colombarium 1 place : 240 € pour 10 ans – 480 € pour 20 ans -720 € pour 30 ans
- alvéole dans le colombarium 2 ou 3 places : 330 € pour 10 ans – 660 € pour 20 ans – 990 € pour 30 ans
- plaque sur la stèle : 145 € pour 10 ans – 290 € pour 20 ans – 435 € pour 30 ans.

Les recettes provenant du cimetière étaient jusqu'à présent encaissées sur le budget CCAS ; le conseil décide de les encaisser dorénavant sur le budget général, la commune prenant en charge tous les frais occasionnés par l'entretien du cimetière.

Le montant des loyers des bâtiments communaux, des terrains et des antennes relais est revalorisé selon les clauses prévues au bail.

Point sur l'avancement du dossier « dénomination et numérotation »

Mme Bécaud fait le compte-rendu de la réunion publique ayant eu lieu le vendredi 30 janvier ; il apparaît nécessaire que le groupe de travail réétudie certaines dénominations, en particulier lorsque les voies sont limitrophes avec des communes ayant déjà procédé à la dénomination des rues.

Au vu des devis reçus, pourraient être retenus : les Signaux Girod de Bellefontaine (Jura) pour la fourniture des plaques de rue et numéros de maison et Alpha Créa de Bourg en Bresse pour le panneau d'information. L'adjoint délégué et le maire reprendront les négociations après la réunion qui finalisera les dénominations. Par souci d'économies, la pose des panneaux serait effectuée par les services techniques de la Communauté de Communes et par des bénévoles.

Affectation des travaux pour la translation de tombes au cimetière

Le conseil municipal prend connaissance de la liste des travaux à effectuer ; le maire précise que plus de 90 % des accords amiables ont été obtenus et qu'il poursuit les contacts, mais ceci n'empêche pas de débiter les travaux.

Suite à la consultation, deux entreprises ont répondu. Le conseil décide de retenir la marbrerie Buisson de Montrevel en Bresse pour un montant de 15 350 €.

Les travaux devraient débiter mi-février.

Droit de préemption urbain

Le conseil municipal est informé de la vente d'une parcelle de terrain sise au village, sur une parcelle cadastrée section ZH n°92 de 2 525 m² et décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Rétrocession de Bourg Habitat

Suite à la proposition de Bourg Habitat, le conseil municipal accepte le principe de la rétrocession des voies desservant le Clos des Erables et ses espaces verts. Le maire est chargé auparavant d'organiser une réunion sur place afin de faire le point de l'état des espaces verts et de certaines plantations.

Adoption d'un premier programme voirie 2015

Le conseil municipal, après avoir entendu la proposition du programme voirie 2015, l'adopte dans son intégralité, savoir :

- renforcement sur VC 28 à Beauvert et reprise d'un passage d'eau
- pose d'une grille sur VC 1 à Planchemelle
- remise à niveau de regards dans des parcelles agricoles
- entretien voirie et signalisation

pour un montant total de 40 794,50 €, la dotation communautaire s'élevant à 48 630 €. Il restera, pour travaux complémentaires, la somme de 7 205,50 €.

Questions diverses

Le conseil municipal :

- définit le bureau de vote des élections départementales des 22 et 29 mars
- est informé que la Communauté de Communes a lancé le recrutement d'un adjoint technique, mis à disposition de la commune, l'annonce devrait paraître mi-février
- est informé par Mme Brien de la clôture officielle des comptes de l'association « Curtaf' fait un bond », un virement de 144,89 € a été fait sur le compte de l'association « Curtafond Cré'Anim », il reste des espèces pour 197,36 €
- entend le compte-rendu de la dernière réunion du Syndicat Veyle Vivante par Mr Broyer
- entend le compte-rendu de la réunion des habitants ayant choisi de vivre récemment à Curtafond par Mme Bécaud
- est informé du contenu prévu par la commission Communication du bulletin d'infos de 4 pages qui sera distribué en remplacement du bulletin municipal
- est informé de la prochaine réunion du Syndicat des Ecoles le jeudi 26 février

- prend note du regret de quelques personnes de l'absence de cérémonie des vœux
- est informé de problèmes constatés sur l'enduit effectué l'année dernière sur la VC 15 au lieudit « La Chevinière »
- est informé que la commission communale des Impôts se réunira le 9 février.